Apprentissage : mode d'emploi

L'apprentissage est un système de **formation par alternance** qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme (CAP, BEP, BAC pro, BTS ...)

L'apprenti alterne des périodes de formation en CFA (Centre de Formation d'Apprentis) et en collectivité

Le jeune signe un **contrat de travail**, à durée déterminée, avec la collectivité dans laquelle sera désigné un maître d'apprentissage qui sera responsable de la formation du jeune et qui lui transmettra son savoir-faire.

Pour devenir apprenti, il faut être **âgé de 16 à 25 ans** au début du contrat d'apprentissage et **être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche**.